

Toucy le 15 novembre 2018

Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu :

Jeudi 22 novembre 2018 à 19h
Salle des fêtes - rue de la Caroline - 89220 CHAMPCEVRAIS

Ordre du jour :

1) Economie :

- Location de l'atelier-boutique n° 2 des ateliers du Château de Saint-Amand-en-Puisaye
- Location de l'atelier-boutique n° 3 des ateliers du Château de Saint-Amand-en-Puisaye
- Contrat de location-vente à l'entreprise RD Bois : modification de la levée d'option

2) Contractualisation :

- Financement du dispositif Natura 2000 du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
- Conventonnement avec l'ADEME Bourgogne Franche Comté sur la thématique de la transition énergétique
- Demande de financement auprès de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté pour le poste de Chargé de mission Santé
- Demande de financement auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, au titre du soutien à l'ingénierie des territoires de projet (Contrat de territoire) pour l'année 2019

3) Culture :

- Information : Lancement d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour une étude d'opportunité stratégique et opérationnelle, comprenant le développement économique et touristique de la filière métier d'art, sur le périmètre de la CCPF et autour du site de l'école des Métiers d'art de Saint Amand en Puisaye (EMA-CNIFOP), prenant en compte sa problématique d'hébergement.

4) Habitat :

- PIG : participation financière aux dossiers individuels

5) Enfance Jeunesse :

- Convention d'utilisation du gymnase de Courson les Carrières
- Attribution d'une subvention à la section multisports de l'Union Sportive Toucycoise
- Tarification des repas du mercredi au centre Animare de Saint-Fargeau
- Conventions avec les associations gestionnaires des Accueils Collectifs de Mineurs

6) Petite Enfance :

- Convention pour la participation des communes du Loiret aux coûts de fonctionnement de la crèche de Bléneau
- Conventions avec les associations gestionnaires des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants
- Accompagnement des Directrices des crèches en régie dans le management d'équipe

CONVOCATION

7) Gestion des déchets :

- Acquisition d'un camion et bennes
- Information : inspection de la DREAL sur le site de Ronchères
- Information : changement du dispositif de collecte des déchets

8) Voirie :

- Travaux de voirie – Fonds de concours des communes de Bouhy, Dampierre sous Bouhy, Lainsecq, Levis, Sainpuits et Saints en Puisaye
- Avenants aux marchés de travaux de voirie

9) Patrimoine :

- Convention de mise à disposition de bureaux avec le SIVOS

10) GEMAPI :

- Désignation des représentants au comité syndical du SMYB
- Convention pluriannuelle de partenariat portant entente pour le Contrat Territorial Vrille, Nohain et Mazou

11) Ressources humaines :

- Ouverture de poste
- Validation des modifications de l'organigramme
- Instauration du régime indemnitaire dans la collectivité
- Reconduction de l'indemnité de mobilité 2019
- Poste de Conseiller en Energie Partagé : demande de financement 2019

12) Finances :

- CLECT : Rapport annuel et montant définitif des attributions de compensation
- Décisions modificatives aux budgets
- Avenants aux contrats de maintenance CERIG

13) Avenant à la convention entre la CCPF et la Préfecture de l'Yonne pour la dématérialisation des actes

14) Adhésions et radiations de collectivités au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne

15) Point sur les dossiers en cours

16) Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi**

Note de synthèse en pièce jointe

Destinataires : Convocation envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants.

Pour les communes ne disposant que d'un siège, conformément à l'article L5211-6 du CGCT, le suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions du Conseil Communautaire en cas d'absence du délégué titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.

